

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2018**

Le douze avril deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	6 avril 2018	Affichée le	6 avril 2018
Membres en exercice :	14	Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	0	Nombre de votants :	12

Présents : Mesdames PREVOTEAU Andrée, LELEU Véronique, HAMELIN Laurence, CHEVAL Céline, DEVAUX Carole
Messieurs PAUMIER Jacky, GAMBLIN Hervé, GOUJON Jackie, MEEUS Marcel, GAUTHIER Patrice, MARTIN Lionel, NONCHE Frédéric

Absent excusé : Monsieur LELIEUR Charles

Absent non excusé : Monsieur FICHOT Nicolas

Pouvoirs :

Formant la majorité des membres en exercice,
Monsieur Hervé GAMBLIN a été désigné comme secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 6 mars 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - AFFECTATION DES RESULTATS -*Délibération 004-2018*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame PREVOTEAU Andrée, 2^{ème} Adjointe et doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Jacky PAUMIER, Maire, Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel se résume comme suit:

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement	197 820.29 €
Décomposé comme suit :	
Excédent antérieur reporté	161 828.76 €
Résultat de l'exercice 2017	
D.F. 277 382.06 - R.F. 313 373.59 =	35 991.53 €
Un excédent d'investissement	83 976.14€
Décomposé comme suit :	
D.I. 145 983.26 € - R.I. 824 692.03 € = 678 708.77 € + (Déficit N-1) - 594 732.63 €	
Un reste à réaliser en Dépenses d'Investissement	6060.00 €
Report en Fonctionnement	197 820.29 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de l'affectation suivante au Budget Primitif 2018 :

Section de fonctionnement recettes

Imputation au R002 Excédent de fonctionnement reporté : **197 820.29 €**

Section d'investissement recettes

Imputation au R001 Excédent d'investissement reporté : **83 976.14 €**

COMPTE DE GESTION 2017 - Délibération 005-2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacky PAUMIER, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part.

Madame Véronique LELEU quitte la séance à 19h45 et donne pouvoir à Madame Andrée PREVOTEAU

BUDGET PRIMITIF 2018 - Délibération 006-2018

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, vote, **à l'unanimité**, le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 495 371 €
Recettes : 495 371 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 174 746 €
Recettes : 174 746 €

Monsieur Marcel MEEUS évoque le souhait de faire une étude auprès d'un autre opérateur concernant la dépense en électricité imputée au compte 60612.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 - Délibération 007-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention**, d'augmenter les taux d'imposition des Taxes Directes Locales. Le produit attendu pour l'année 2018, se décompose comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

TAUX D'IMPOSITION	Base d'imposition	Produit attendu 2018	Produit retenu 2018
TAXE HABITATION	636 600	6.03 % = 38 387	6.33 % = 40 297
TAXE FONCIER BATI	341 100	13.32 % = 45 435	13.98% = 47 686
TAXE FONCIER NON BATI	42 100	37.758 % = 15 893	39.63% = 16 684
PRODUIT		99 715	104 667

SUBVENTIONS COMMUNALES 2018 - Délibération 008-2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes, imputées sur le Budget Primitif 2018.

Compte	Nom de l'organisme	Montant
65541	Amicale des Maires	160
65541	Collège André Maurois	585
65738	Coopérative scolaire	1136
6574	Chasse	200
6574	Club de l'amitié	400
6574	Comité des fêtes	1600
6574	Amicale Donneurs de sang	50
6574	Association les Blés en herbe	150
6574	Secours populaire	50
6574	S.P.A.E	50
6574	Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Haye Malherbe	50
6574	Ligue contre le cancer Evreux	100
6574	Groupe des Aphasiques de Haute-Normandie	50
TOTAL		4581

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES A LA SCOLARITE - Délibération 009-2018

Monsieur Le Maire propose d'augmenter la participation annuelle aux frais de fonctionnement de l'école concernant les communes extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la participation à 780 € par enfant.

AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE SUR RESEAUX DE VOIRIE - Délibération 010-2018

Monsieur Le Maire propose d'amortir sur 5 ans les frais d'étude sur travaux de réseaux de voirie réalisés en 2015 et s'élevant à 5634,30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget 2018 la somme de 1126 €, au compte 2031-93 et ce, jusqu'en 2023

CONVENTION PETITS AMENAGEMENTS SUR VOIRIE COMMUNALE ENTRE LA COMMUNE DE VRAIVILLE ET L'AGGLOMERATION SEINE-EURE - Délibération 011-2018

Après présentation de la convention entre la communauté d'agglomération Seine-Eure et la commune de Vraiville concernant les petits aménagements sur voirie communale pour les communes de moins de 3000 habitants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y référant.

QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire propose la mise en place d'une commission fêtes et cérémonies**
Commission composée avec membres volontaires :
Jacky PAUMIER-Andrée PREVOTEAU-Céline CHEVAL-Carole DEVAUX-Véronique LELEU-Laurence HAMELIN
- **Monsieur Hervé GAMBLIN prend la parole et donne compte-rendu de la réunion avec le Département concernant l'aménagement de la sécurité en traversée de la RD 81**
Proposition d'aménagements de chicanes

Après un tour de table, la séance est levée à 20h40